

## Directives pour le jugement des collections « MONOCADRE »

Classe 31, Concours monocadre (niveau débutants)

### Dans quels groupes de concours est-il possible d'exposer ?

L'offre est valable pour les collections traditionnelles, de l'histoire postale, thématiques, des entiers postaux, et de la poste aérienne, pour les collections de l'astrophilatélie ainsi que les cartes maximum et les cartes postales de vues.

### Quelles sont les conditions imposées ?

- a) L'affiliation à une société de la Fédération des Sociétés philatéliques suisses (FSPS) n'est momentanément pas obligatoire.
- b) Les cadres d'exposition mesurent 100 x 100 cm. Chaque cadre peut contenir 12 feuilles A 4 (12 DIN) que chaque exposant doit envoyer à l'administration de l'exposition concernée ou, sur place il peut les placer lui-même dans les cadres.
- c) Le titre et un condensé de la collection font partie du début de la présentation afin de donner aux visiteurs une introduction du sujet.
- d) Seul du matériel philatélique peut être exposé comme par exemple des timbres-poste, des entiers postaux, des affranchissements machine de l'expéditeur, des anciennes lettres, etc., ainsi que des cartes de vues et des cartes thématiques.
- e) Le matériel philatélique présenté doit être décrit brièvement, un texte d'accompagnement doit apporter au visiteur un complément sur le sujet. Celui-ci peut être écrit à la main, à la machine à écrire ou à l'ordinateur. La propreté et la lisibilité sont bien entendu les bienvenues.

Chaque concours institue certaines règles de jeu qu'il est souhaitable de respecter afin qu'un jugement équitable puisse être effectué.

### Par qui et selon quelles règles le jugement sera-t-il effectué ?

Un jury spécialement formé jugera votre collection en son âme et conscience. Au cours d'une consultation il vous fournira une aide appropriée pour la poursuite de votre collection.

Pour votre collection, vous pouvez obtenir au maximum 40 points. Le tableau suivant vous indique selon les points obtenus la distinction correspondante :

20 à 26 points	Émeraude
27 à 33 points	Rubis
34 à 40 points	Diamant

Un débutant dont le sujet de la collection est vaste et qui a atteint de 34 à 40 points (diamant) et disposant de beaucoup de connaissances et de bon matériel philatélique, il devra prendre en considération la possibilité, lors de la prochaine participation en classe débutant, de présenter 2 cadres (24 feuilles). Si à nouveau l'exposant avec les deux cadres atteint également la distinction « diamant », il

devra envisager le développement de sa collection sur trois cadres (36 feuilles) et ainsi risquer une participation à une exposition de concours de degré 3 de la FSPS, donc franchir le pas de collectionneur à celui de philatéliste.

Le but de tous ces efforts communs est que « chaque exposant profite de toutes les participations aux expositions pour acquérir de nouvelles connaissances et expériences afin d'assurer le développement progressif de sa collection et lui apporter davantage de plaisir dans l'occupation de ses loisirs.

Selon les lignes directrices de l'appréciation des collections du degré « avancé » les points sont attribués d'après le barème suivant :

**Critères pour l'évaluation des « Collections du niveau avancé » histoire postale des pays, entiers postaux, aéro-, astrophilatélie, philatélie fiscale et maximaphilie :**

Titre et Plan	6 points
Importance et développement du sujet	8 points
Connaissances et recherches	10 points
Qualité et rareté	8 points
Présentation	8 points
<b>Possibilité totale de points</b>	<b>40 points</b>

**Que signifient les remarques d'évaluation sur l'élaboration et la présentation de votre collection ?**

- 1. Titre / Plan :** Une courte introduction doit permettre d'éclairer l'observateur sur l'envergure de votre sujet. Le titre doit être formulé avec précision, l'envergure et la période de votre collection doivent être désignées avec exactitude. Par exemple : « Tous les timbres d'automates du monde » est une désignation trop générale et le sujet trop volumineux. Un titre plus judicieux serait : « Les émissions des timbres d'automates de Finlande ». Avec un titre formulé de la sorte, il est possible de trouver une structure logique, laquelle met en évidence l'importance des émissions. Avec un titre formulé de la sorte, il est possible de trouver une structure logique, laquelle met en évidence l'importance individuelle des émissions.
- 2. Importance et développement du sujet :** La collection doit présenter et développer un sujet ou un objet qui, selon la possibilité doit finalement être suffisant à sa compréhension. Les textes d'accompagnement doivent être brefs, se rapporter directement au matériel présenté et ceci être décrits aussi précisément que possible.
- 3. Connaissances et recherches :** Celles-ci peuvent être démontrées au moyen des pièces présentées et du texte explicatif annexé. Il est essentiel de présenter, autant que possible, plusieurs éléments philatéliques tels que timbres-poste, impressions communes, cachets, attestations postales, recommandés, etc. qu'il y a lieu de décrire correctement. Il faut s'efforcer pour l'instant d'ajouter à la collection au minimum huit éléments philatéliques.

L'étude personnalisée sera démontrée par l'analyse des documents présentés dans la collection.

**4. Qualité et rareté :** Le critère de rareté se réfère à la relative difficulté au niveau de l'acquisition de documents. Le matériel présenté dépend des possibilités de sélection dans le cadre du sujet choisi.

La meilleure possibilité de conservation existante pour le matériel présenté doit être démontrée. Bien que pour maints sujets le degré de qualité des documents puisse être différent, le jury va toujours soupeser avant de faire une évaluation acceptable sur la conservation. Lorsqu'il est possible, les documents devraient se présenter sous la forme de timbres-poste en bon état de conservation et les cachets avoir une parfaite lisibilité.

**5. Présentation :** Par une présentation propre et efficace et une disposition claire, l'adaptation de la collection sera agréable et encouragée.

### Critères pour l'évaluation des « Collections du niveau avancé » Collections thématiques

Titre et Plan	9 points
Importance et développement du sujet	10 points
Connaissances et recherches	7 points
Qualité et rareté	6 points
Présentation	8 points
<b>Possibilité totale de points</b>	<b>40 points</b>

**1. Titre / Plan :** Le titre choisi doit être logique et concevable. Les titres tels que: « La Poste et le pain quotidien » ou « Mozart aux yeux de la philatélie » ne disent pas grand-chose et sont illogiques. Les titres suivants seraient plus raisonnables comme : « Du grain de céréale au pain » ou « Mozart ? Un talent improvisé laisse naître des rêves musicaux ». Ce dernier titre ne serait non seulement concevable mais en plus aussi original. Une structure expressive, simple, intelligible, compréhensible, intéressante et éveillée donne aux visiteurs et à l'exposant le meilleur moyen d'accrocher spontanément à l'envergure du sujet et à sa possibilité de développement, respectivement à l'adaptation de la collection. Seuls le titre et le plan sont à la base de la concordance. Le plan et l'élaboration sont la base de la cohabitation étroitement liée au processus.

**2. Importance et développement du sujet :** Les circonstances et les rapports du sujet doivent toujours être l'objet de recherches judicieuses. Elles apportent l'aspect essentiel et profond du sujet, la suite originale et logique de la présentation accompagnée du choix le meilleur possible du matériel. Le texte devrait être court et le plus concis possible et tout de même l'essentiel actuel de l'aspect du sujet en relation avec la mise en évidence des documents. Avec cela, il faut toujours un « fil rouge » pour accompagner le visiteur dans le sujet de « l'histoire » qui lui est présentée comme par exemple une « dissertation sur la connaissance ».

**3. Connaissances et recherches :** Vous disposez de matériel philatélique approprié pour la présentation des détails thématiques de votre collection. Ce matériel doit être de provenance postale, c'est-à-dire : autorisé par la Poste ou tacitement approuvé par cette dernière. Les connaissances philatéliques vous les trouvez au-delà dans le mélange de matériel reçu (voir sous éléments philatéliques). Ceux-ci sont à décrire le mieux possible. L'étude personnelle et les recherches seront démontrées par une analyse appropriée parmi les documents utilisés dans la collection. Une grande partie des connaissances peuvent être exprimées par l'exposant lorsque le sujet a été développé de façon logique et par le choix et l'utilisation du matériel adéquat et les commentaires utilisés pour les descriptions.

Analyse des documents utilisés pour la collection. Une importante partie des connaissances de l'exposant peut être tirée des pièces présentées lorsque le sujet est logiquement développé lorsque le choix du matériel et le contenu des textes est bien décrit et placé au bon endroit.

Les documents philatéliques correspondant au sujet sont à classer clairement et ainsi l'information donnée est incontestable. Dans le cas où de nouvelles connaissances sont à introduire, elles sont à décrire et à insérer avec exactitude.

**4. Qualité et rareté :** Le critère de rareté se réfère à la relative difficulté au niveau de l'acquisition de documents, non seulement à ceux d'absolue rareté. Le matériel exposé dépend des possibilités de sélection dans le cadre du sujet choisi.

La meilleure possibilité de conservation existante pour le matériel présenté doit être démontrée. Bien que pour maints sujets le degré de qualité des documents puisse être différent, le jury va toujours soupeser avant de faire une évaluation acceptable sur la conservation. Lorsqu'il est possible, les documents devraient se présenter sous la forme de timbres-poste en bon état de conservation et les cachets avoir une parfaite lisibilité.

**5. Présentation :** Par une présentation propre et efficace et une disposition claire, l'adaptation de la collection sera agréable et encouragée.

Une information générale complémentaire :

Il est encore permis de faire remarques que : Dans une collection, il est possible de présenter des timbres-poste ainsi que des entiers postaux (enveloppes ou cartes avec impression de la valeur d'affranchissement) soit à l'état de neufs ou d'oblitérés. Une feuille ne doit cependant contenir que des documents d'une seule de ces deux catégories. Exception est faite naturellement pour les documents ayant circulé.

A part cela...

***Beaucoup de plaisir et de succès dans le montage et la présentation de votre première collection***